NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2003/L.10/Add.1
15 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme
Cinquante-cinquième session
Point 7 de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES:

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Rapporteur: M. Stanislav Ogurtsov

TABLE DES MATIÈRES*

Chapitre

IV. QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS: RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME**

---

* Le document E/CN.4/Sub.2/2003/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2003/L.11 et ses additifs.

** En application de la résolution 2002/50 de la Commission des droits de l'homme, une approche sexospécifique a été intégrée dans tous les points de l'ordre du jour.

GE.03-15920 (F) 210803 210803

IV. QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS: RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

1. La Sous-Commission a examiné le point 2 de l'ordre du jour de sa 3e à sa 5e séance, les 29 et 30 juillet, et à sa 13e séance, le 13 août 2003.

2. La liste des documents publiés au titre du point 2 de l'ordre du jour figure à l'annexe VII du présent rapport.

3. Au cours du débat général sur ce point, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. La liste détaillée des intervenants figure à l'annexe II.

Effets des mesures de lutte contre le terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme

4. À la 22e séance, le 13 août 2003, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2003/L.16, qui avait pour auteurs M. Eide, Mme Hampson, Mme O'Connor, M. Park, M. Pinheiro et M. Sorabjee. Mme Zerrougui s'est jointe ultérieurement aux auteurs.

5. Mme Hampson a révisé oralement les paragraphes 5, 6 et 7 du projet. Elle a ensuite supprimé les mots «en particulier après le 11 septembre 2001» au paragraphe 4 et la totalité du paragraphe 8 qui se lisait ainsi:

> «*Décide* que si, avant le début de la cinquante-sixième session de la Sous-Commission, un autre mécanisme effectif est créé avec un mandat analogue à celui du groupe de travail, par exemple si est nommé un expert indépendant des droits de l'homme auprès du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, ou un rapporteur spécial ou un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission ajournera la réunion du groupe de travail jusqu'à la session suivante.».

6. M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M. Eide, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, M. Park, M. Pinheiro, M. Sattar, M. Sorabjee et Mme Zerrougui ont fait des déclarations à propos du projet de résolution.

7. Le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé, a été adopté sans vote. Le texte figure au chapitre II (sect. A, résolution 2003/15).